

**COMMUNE DE MOËSLAINS**

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2019

La séance est ouverte à 20H30 en présence de Monsieur Michel HURSON - Maire – Messieurs Guy COLLET et Michel HINCELIN adjoints au Maire et des conseillers municipaux – Mesdames Colette PETIT, Claudine VAUGENOT et Monsieur Stéphane CHATEAUNEUF.

» Ophélie HENRIONNET était absente excusée et avait donné procuration à Michel HURSON ;
» Pascale PAILLOT était absente excusée et avait donné procuration à Guy COLLET ;
» Stéphane HENRIONNET était absent excusé et avait donné procuration à Michel HINCELIN
» Stéphane GEANTET était absent non excusé.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal, du 3 décembre 2018, est approuvé à l'unanimité.

1. CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé une convention de 3 ans avec VEOLIA pour l'entretien du service de distribution publique d'eau potable. Celle-ci arrive à échéance. Les services rendus tout au long de ce partenariat ont été plus que satisfaisants. Le Maire expose les nouveaux termes de la convention et l'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans et autorise le Maire à signer ce document.

2. INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE

Comme chaque année le comptable a présenté sa demande d'une indemnité au titre de l'année 2018. Lors de la séance du 11 décembre 2017, le conseil municipal avait voté une indemnité de conseil au taux de 85%. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal maintiennent ce taux de 85%, et ce à l'unanimité.

3. CLOTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT – INTEGRATION DU PASSIF ET DE L'ACTIF

À partir du 1^{er} janvier 2019, la compétence « assainissement » est transférée à la Communauté d'Agglomération Saint Dizier Der & Blaise. Le budget « eau assainissement » doit donc être modifié et la partie « assainissement » doit être clôturée au 31 décembre 2018. L'actif et le passif vont être réintégrés dans le budget principal de la commune. L'état des restes à réaliser est égal à 0. Le compte administratif sera étudié par la suite et transmis aux services de la communauté d'agglomération.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

clôturer la partie « assainissement » du budget « eau assainissement »

et de la réintégration de l'actif et du passif de cette même partie au budget principal de la commune, par le comptable assignataire

4. convention financiere conclue dans le cadre du transfert de competence « assainissement » à la communaute D'AGGLOMERATION saint dizier der & BLAISE

Le Maire informe les membres de l'assemblée la mise en place et des termes de cette convention.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

5. TRAVAUX

Concernant la mise aux normes de l'accessibilité de la salle des fêtes, la commission d'appel d'offres s'est réunie et les entreprises ont été retenues pour les différents lots du marché.
Les travaux d'enfouissement des câbles rue des Charmilles seront programmés par le SDED52 en 2019.
Certaines vannes de distribution d'eau potable seront changées.

6. TARIFS MUNICIPAUX

Le Maire interroge l'assemblée sur les tarifs précédemment votés pour les services garderie, cantine, eau et les locations de la salle des fêtes. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs actuels, en 2019

7. VIREMENT DE CREDIT

Afin de rectifier les amortissements sur le budget de la commune, il est nécessaire d'effectuer un équilibrage budgétaire entre les chapitres 040 et 042. Un virement de crédit doit se faire de la façon suivante :

En dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement

-10€70 au chapitre 023 - 10€70 au chapitre 021

+10€70 au chapitre 042 compte 6811 +10€70 au chapitre 040 compte 2041582

Le conseil municipal autorise à l'unanimité cette modification budgétaire pour le budget de la commune année 2018.

8. QUESTIONS DIVERSES

Les panneaux « MOESLAINS » aux entrées du village ont été vandalisés et seront prochainement remplacés.

Un cahier de doléances est à la disposition des administrés aux horaires d'ouverture du secrétariat.

M Hincelin propose que la commune installe quelques structures de jeux pour les enfants mais cela s'avère trop contraignant en l'état actuel.

Mme PETIT demande à programmer les prochains conseils plus tôt.

l'assemblée est levée à 21h30.

le Maire

Michel HURSON